



EFOB

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit
Et le 29 septembre 2018

L'association des Elu(e)s Français(es) d'Origine Béninoise s'est réunie en conseil d'administration à l'ambassade du Bénin à Paris sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU

Membres du Conseil d'administration présents : Hubert ZOUTU, Michel PADONOU, Isdeen OUABI, Martial MEHOU LOKO, Servais YAHOUEDEHOU, Ibrahim OSSENI, Olivier SEGBO, Florentin FELIHO

Absents et excusés : Clémence AVOGNON ZONON, Camille ALAPINI, Augustin MIGNONDO, Patrice ADJIBI qui ont respectivement donné procuration à Hubert ZOUTU, Michel ALAPINI, Isdeen OUABI

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 10h07 sous la présidence effective de Monsieur Hubert ZOUTU.

Le secrétaire général rappelle l'unique point à l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour de la présente réunion à l'unanimité des membres présents

Il s'agit du projet d'audit-qualité ANCB EFOB

En préambule le Président rappelle au Conseil la responsabilité qui incombe désormais à notre association et la confiance placée en nous par le chef de l'Etat suite à la signature de la convention de partenariat ANCB-EFOB le 26 juin 2018 à Cotonou.

Le Conseil a examiné le document de travail élaboré par le groupe de travail dédié sous la supervision de Michel PADONOU

Après de nombreux échanges et l'examen des propositions adressées au Conseil par Augustin MIGNONDO et Clémence AVOGNON ZOUNON, et après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité le document de travail relatif au projet «d'audit-qualité » qui sera soumis à nos partenaires ainsi qu'aux autorités béninoises.

Une mission composée de Michel PADONOU, Ibrahim OSSENI, Olivier SEGBO et Isdeen OUABI se rendra au Bénin du 6 au 16 décembre en vue de faire l'état des lieux de trois communes pilotes et faire des préconisations.

Le Conseil a reçu la visite de Monsieur l'Ambassadeur ALAVO qui a souhaité plein succès à nos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie à nouveau les participants de leur présence, et déclare la séance levée à 13 h.

Le Président

Le Secrétaire Général